

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Le Groupe STOP et Stratégies Énergétiques (S.É.)

---

**Question**      **STOP-SÉ 19-6**      **Exclusion du secteur industriel grand débit dans les plans similaires dont SCGM s'est inspirée**

**Référence :** **SCGM-19-DOC-1 p. 1, L. 16-17:** *"Il s'inspire de plans similaires élaborés par divers distributeurs de gaz naturel en Amérique du Nord [...]"*.

**Référence:** **SCGM-19-DOC4, PP. 1-4:** *"[...] en règle générale les mesures en efficacité énergétique qui sont retenues dans des processus semblables à celui de la SCGM, visent en particulier la clientèle à petit ou moyen débit qui fait face à d'importantes barrières techniques et financières, et dans une moindre priorité, la clientèle du secteur des grandes entreprises."*

**Demandes :**

- i) Veuillez donner des exemples de plans d'efficacité énergétique de distributeurs de gaz naturel en Amérique du Nord qui n'incluent pas (ou qui accordent une priorité moindre) au secteur des grandes entreprises. Veuillez détailler.
  - ii) Veuillez déposer le rapport de la mission exploratoire que SCGM a effectué auprès de distributeurs de gaz naturel en Amérique du Nord afin d'examiner leurs activités et programmes d'efficacité énergétique en 1998-1999.
- 

**Réponses**

- i) Voir réponse à la question 6 d'ARC/FACEF à la pièce SCGM-19, Document 4.10
- ii) Veuillez vous référer à la Cause tarifaire 2000, R-3426-99, SCGM-4 Document 1.21, en réponse à la question 14 de ARC/FACEF.